

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 73 (1922)  
**Heft:** 1

**Nachruf:** Nos morts  
**Autor:** Badoux, H.

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

industriels. Le propriétaire lésé subira cette atteinte à ses droits avec moins d'aversion s'il s'agit d'une ligne d'intérêt public plutôt que d'une conduite spéculative particulière. On ne devrait pas accorder les mêmes droits d'expropriation dans l'un comme dans l'autre cas, mais établir nettement une distinction entre les intérêts publics et privés, et appliquer en même temps une échelle différente de valeur pour l'évaluation des terrains à exproprier.

Nous estimons que l'extension d'ailleurs désirable du réseau électrique ne sera nullement entravée si, dans le calcul des indemnités et dans le choix des passages, on tenait compte davantage que jusqu'ici des intérêts légitimes et des lois d'esthétique.

#### *Conclusions.*

1° La Société forestière suisse déclare que, à son avis, il est dans l'intérêt de la forêt ainsi que de la conservation des beautés naturelles du paysage de multiplier les conduites souterraines au moyen de câbles pour le transport de l'énergie électrique.

2° La Société forestière suisse demande la révision de la loi fédérale sur les lignes électriques à haute et à basse tension, du 24 juillet 1902, et estime que l'admission des propositions suivantes est désirable :

- a) A l'art. 15: Les gouvernements cantonaux seront appelés à se prononcer sur *tous* les projets d'installation; on examinera ces projets non seulement au point de vue électrotechnique, mais aussi en ce qui a trait aux atteintes portées à l'intégrité du paysage et aux intérêts de la sylviculture.
- b) A l'art. 19: On adjoindra à la commission d'examen des installations électriques 3 à 5 membres qu'on choisira parmi le corps forestier et les propriétaires de forêts, cela chaque fois qu'il s'agira de trancher les oppositions provenant de propriétaires de forêts publiques ou privées. (Voir art. 46, al. 2 et 3, et art. 50, al. 2.)
- c) A l'art. 47: Aucune servitude de passage n'aura une durée de plus de 50 ans.
- d) A l'art. 50, al. 2: Lors de la discussion des oppositions on tiendra compte non seulement des nécessités techniques et financières, mais aussi des considérations forestières et esthétiques.
- e) A l'art. 50, al. 3: Au cas d'une nouvelle expropriation, les frais sont à supporter par le bénéficiaire du droit de passage.

3° La Société forestière suisse demande la révision prochaine de la loi fédérale sur les expropriations, afin d'y accentuer la protection des droits de la propriété foncière. (Trad. *Py.*)

### NOS MORTS.

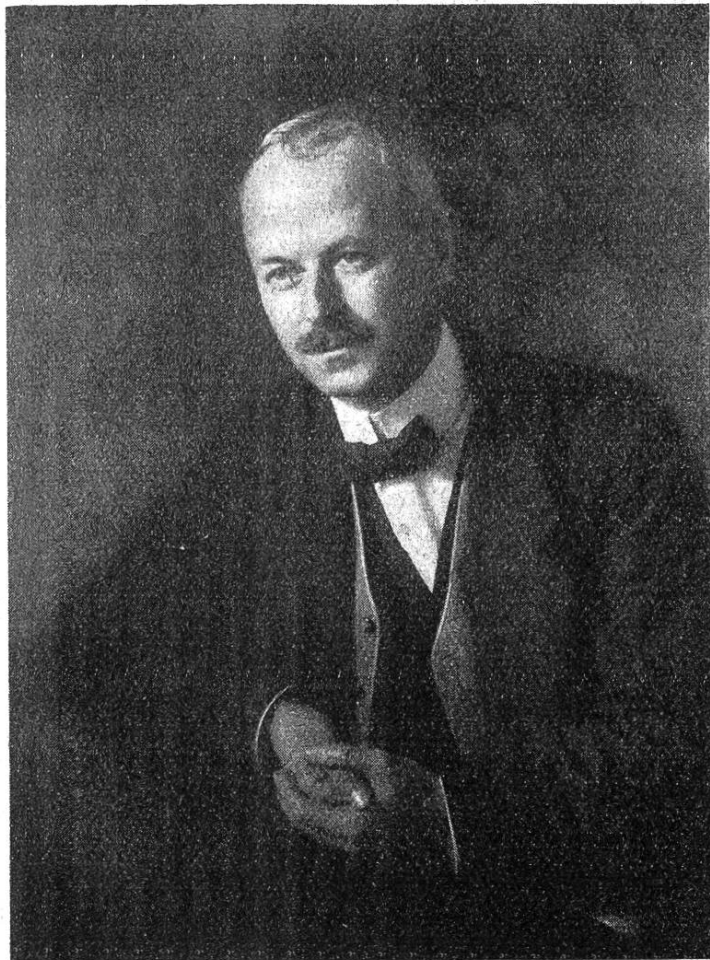
#### † Le professeur R. Pulfer.

Notre collègue Monsieur R. Pulfer, professeur de sciences forestières à la division de sylviculture de l'Ecole polytechnique fédérale, est décédé

le 26 novembre, à Zurich, après une longue maladie vaillamment supportée. Il n'avait que 48 ans.

Cette nouvelle aura douloureusement surpris tous ceux qui connaissaient ce forestier à l'esprit fin, ce galant homme qui comme professeur avait su rapidement conquérir l'amitié de ses étudiants et l'estime de ses collègues. Pour notre Ecole, son départ est une perte très sensible.

Originaire de Rümligen, dans le canton de Berne, M. H.-Rodolphe Pulfer est né le 29 mai 1873. Il suit les classes du gymnase de Berne, où il subit l'examen de maturité, après quoi il étudie à l'Ecole fores-



tière de Zurich, de 1893 à 1896. Il reçoit en 1897 le brevet d'expert forestier; puis, désireux de compléter son bagage de connaissances théoriques, il s'en va passer deux semestres à l'Ecole forestière de Munich. En 1898, il est nommé assistant à la Station fédérale de recherches forestières à Zurich, où il reste jusqu'en 1901. A cette date, il rentre dans son canton d'origine et devient adjoint à la Direction cantonale des forêts. Au bout d'un an déjà, il est chargé de la direction de l'arrondissement forestier de Laufon, dans le Jura. En 1898, il passe à l'arrondissement de Thoune. C'est de là, qu'en 1912, il est appelé à Berne pour reprendre la succession de M. Müller, comme conservateur des forêts de l'Oberland. Trois ans plus tard, en 1915,

il succède à M. Frey à la tête de la conservation du Jura. Dans les différents postes de cette carrière si bien remplie, partout il laisse le souvenir d'un sylviculteur à l'esprit averti, d'un chef chez qui la grande bienveillance n'exclut pas la fermeté, d'un fonctionnaire très cultivé et zélé.

Il fut appelé par le Conseil fédéral à occuper en 1917 la chaire de l'Ecole forestière de Zurich, laissée vacante par la démission du professeur Felber. Admirablement préparé, par son activité antérieure, à cette nouvelle activité, il ne tarda pas à faire montre des dons les plus heureux pour l'enseignement. Il enseigna la stéréométrie, la technologie, l'estimation des forêts et l'aménagement. Grâce à son esprit clair et à un goût prononcé pour les mathématiques, il sut traiter ces matières de façon intéressante et se tenir bien au courant des progrès les plus récents. Les exercices qu'il dirigeait en forêt et à l'auditoire se ressentaient heureusement de la vaste expérience acquise au cours de son activité pratique. C'était pour les étudiants une jouissance que d'excursionner, en forêt ou dans les scieries et fabriques diverses, sous la direction enjouée d'un homme chez qui s'unissaient le plus heureusement le savoir et l'expérience. Son action fut des plus heureuses dans le domaine de l'aménagement, auquel il sut donner un esprit nouveau. M. Pulfer, qui parlait avec la plus complète aisance le français, comprenait la mentalité du Suisse romand. Il fut, pendant les temps troublés de la guerre, un intermédiaire bienfaisant entre Welsches et Suisses allemands. Il a su démêler, parmi les idées nouvelles en aménagement qui ont pris corps en Suisse romande ce qu'elles pouvaient avoir de bon et d'utile. Et si ces tendances semblent aujourd'hui trouver quelque crédit dans la Suisse orientale, c'est à lui en bonne partie qu'il faut en faire remonter le mérite. Il vaut la peine d'être relevé.

Malheureusement, notre cher camarade n'a pas eu le temps de donner toute sa mesure. La préparation de ses cours pendant l'hiver 1917/18 lui causa un surmenage dont sa santé fut atteinte. Pendant l'été et l'hiver de 1918 déjà, il dut interrompre ses cours et faire une cure à la montagne. Il en était revenu en 1919 bien rétabli — il le semblait tout au moins — et heureux de pouvoir reprendre cours et exercices. Hélas! à la fin de mai 1921, la maladie qui devait l'emporter se déclara à nouveau; il dut, avec un vrai déchirement, reprendre le chemin de la montagne et s'astreindre à un repos complet. Le mal ne s'améliorant pas, il fut amené à l'hôpital cantonal de Zurich, au milieu d'octobre, et c'est là que, malgré les soins dévoués de sa chère épouse et tous les secours de l'art, il nous fut repris. S'illusionnant sur la gravité de son cas, il se réjouissait encore, peu de jours avant sa fin, à l'idée de pouvoir vers le Nouvel-an reprendre ses cours et de revoir ses chers étudiants. Nature optimiste, il a supporté avec un courage admirable la longue durée de son calvaire.

Le professeur Pulfer a su s'intéresser activement à autre chose que la forêt. Homme de sport, il fut un chasseur fervent. Il fut rédacteur

pendant quelques années d'un journal cynégétique, puis pendant 6 ans du journal suisse des chasseurs („Schweiz. Jagdzeitung“). Alors qu'il était conservateur des forêts du Jura, il fonctionnait aussi comme directeur des mines du canton de Berne, fonctions qui pendant la guerre ne manquèrent pas d'importance.

Le défunt a fait partie, durant quelques années, de la commission fédérale pour l'examen forestier d'Etat.

Dans toutes les sphères où il a exercé son action, M. Pulfer laisse le souvenir le meilleur, fait surtout de distinction et, de ce qui en est la quintessence, d'une grande bienveillance.

Au nom de l'Ecole forestière en deuil, nous adressons à sa veuve et à ses deux jeunes filles, ainsi qu'à son vieux père, l'expression de notre profonde sympathie et déposons sur la tombe de ce cher collègue l'hommage ému de notre affectueuse estime. H. Badoux.

## AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

### Extrait du procès-verbal de la séance du Comité permanent du 21 octobre 1921, à Zurich.

1° M. Darbellay informe qu'il est en tractations avec la Société vaudoise des forestiers au sujet d'une augmentation de sa subvention pour la publication de l'organe de notre Société. Le caissier renseignera la dite Société sur le coût exact de cette publication. On a l'espoir de toucher une pareille subvention de la part du Gouvernement du Valais.

2° Le Département fédéral de l'Economie publique communique, par lettre du 20 octobre, qu'il a prélevé sur le solde actif de la liquidation de la S. S. S. fr. 20.000 en faveur de la création d'une sécherie fédérale pour semences forestières.

3° Les statuts nouveaux et le règlement pour l'administration du fonds pour voyages d'études seront tirés à 500 exemplaires en allemand et à 300 exemplaires en français.

4° M. H. v. Greyerz nous a adressé sa démission comme rédacteur de la *Zeitschrift*. La raison principale de cette détermination réside dans le fait qu'il va prochainement devoir prendre la direction d'un arrondissement forestier nouveau (Aarberg), où l'ouvrage abonde. Les membres présents du comité adressent leurs plus vifs regrets et expriment au démissionnaire leur complète reconnaissance pour le travail fourni par M. v. Greyerz. Le bureau est chargé de faire le nécessaire pour le choix d'un nouveau rédacteur. Le moment du changement reste indéterminé.

5° M. Weber, président, renseigne sur le voyage d'étude qui devait être consacré à l'étude du chêne. Renseignement pris, l'Inspection fédérale des forêts lui a fait savoir que, pour diverses raisons, ce voyage d'étude ne pourrait avoir lieu.

6° Le 16 septembre, la dite Inspection a informé que le projet relatif